



## Attente livraison meuble depuis plus de 3 mois

Par **Nicole29**, le **13/12/2012** à **13:56**

Bonjour,

J'ai acheté une armoire avec des miroirs chez But, fin Septembre 2012.

Lors de la livraison, un des 2 miroirs présent sur l'armoire a été cassé, mais je n'ai pût le constater qu'en déballant (1 par 1 les différentes parties de l'armoire) les colis, en effet, je n'ai pas pût tout déballer en présence des livreurs car il y avait environs 7-8 colis, bien empaquetés, et les livreurs étaient pressés donc...

Lorsque j'ai tout déballé, j'ai remarqué qu'un miroir a été cassé, j'ai appelé But, ils m'ont informé qu'il m'enverront un miroir de remplacement, cependant à chaque fois que j'appelle, ils me donnent une date, et à échéance, rien, cela fait 3 fois qu'on me dit que le miroir arrivera à telle date...

N y a t il pas une loi qui interdit cela? parce que là, pour moi c'est ce qu'on appelle d'après les termes juridiques "un client qui ne jouit pas totalement de son bien".

Si quelqu'un pouvait me conseiller, merci!

Cordialement,